

Révision du marché carbone européen : préservons un signal-prix crédible au service de l'électrification, de la compétitivité et de notre souveraineté

La Commission européenne a présenté ce jour sa proposition de révision du système d'échange de quotas d'émission (ETS), pilier de la politique climatique européenne. L'Union Française de l'Électricité (UFE) prend acte de cette proposition et rappelle l'importance de garantir un signal-prix du carbone prévisible et maîtrisé, pour sécuriser durablement les investissements nécessaires à l'électrification.

L'Union européenne s'est fixé l'ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050 et une réduction d'au moins 55 % de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990. L'UFE soutient fermement ces deux objectifs, cohérents avec les recommandations des scientifiques pour limiter le changement climatique.

L'UFE le rappelle : l'ETS fonctionne. Depuis 2005, les émissions des secteurs couverts ont diminué de 50 %, alors même que depuis 1990, la production économique a progressé de 71 %¹. Ce mécanisme, efficace et technologiquement neutre, conditionne directement la rentabilité des investissements d'électrification et de sortie des énergies fossiles importées. Le fragiliser renchérirait le coût du capital et retarderait les investissements dans les actifs électriques bas carbone, alors même que la Commission présente ce même jour son Plan d'action pour l'électrification, incontournable pour la souveraineté énergétique de l'Europe. Réduire les émissions de 90 % d'ici 2040 ne sera possible que si le prix du CO₂ est suffisamment incitatif dans les secteurs où les substitutions sont attendues à cet horizon.

L'UFE appelle donc les colégislateurs à préserver un prix du carbone cohérent avec les trajectoires de décarbonation et prévisible à long terme. Cela implique : un renforcement de la réserve de stabilité du marché en cohérence avec l'état du marché post-2030 accompagné d'un prix plancher du CO₂ ; des liens plus étroits entre quotas gratuits et investissements européens dans la décarbonation, au premier rang desquels l'électrification des procédés industriels ; ainsi qu'une affectation prioritaire des recettes du marché carbone au financement de l'électrification de l'industrie européenne, tout en veillant à ce que l'évolution du marché carbone reste compatible avec la protection des consommateurs et la maîtrise de leur facture énergétique.

Par ailleurs, l'UFE restera vigilante quant à la question de l'inclusion directe des crédits carbone

¹ European Commission: Directorate-General for Climate Action, Climate action progress report 2025 – Strengthening competitiveness on the road to climate neutrality, 2025, <https://data.europa.eu/doi/10.2834/0963577>

internationaux dans l'ETS, qui affaiblirait les incitations à investir en Europe, et souligne la nécessité d'une intégration encadrée des absorptions de carbone, ciblée sur les secteurs difficiles à décarboner, avec une implication réelle des autorités publiques.

L'UFE rappelle enfin l'importance de maintenir une trajectoire ambitieuse de réduction des quotas, s'appuyant sur un facteur de réduction linéaire clairement défini, indispensable pour assurer la visibilité des acteurs et la crédibilité du cadre européen de décarbonation.

« Affaiblir le marché carbone aujourd'hui serait envoyer un mauvais signal aux industriels qui investissent. L'Europe ne peut pas changer les règles du jeu au gré des circonstances. Elle doit au contraire tenir le cap en garantissant un cadre stable et crédible, au service de sa réindustrialisation, de son électrification, de son indépendance énergétique et de la lutte contre le changement climatique. » déclare Christian Buchel, président de l'UFE.

À propos de l'Union Française de l'Électricité : L'Union Française de l'Électricité est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle représente les entreprises de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur électrique français : producteurs de toutes technologies, gestionnaires de réseaux, fournisseurs d'électricité et de services d'efficacité énergétique, en passant par les opérateurs de stockage et du pilotage des consommations. Elle regroupe plus de 500 entreprises, avec plus de 300 000 emplois directs et indirects sur tout le territoire français. En France et en Europe, l'UFE agit pour asseoir l'électricité comme la solution sociétale, créatrice de valeur et d'emplois, au service du renforcement de la souveraineté énergétique, de la compétitivité industrielle et du pouvoir d'achat ainsi que de la lutte contre le changement climatique. Actrice de l'intérêt général, elle s'engage pour une électrification efficiente des usages et pour lever les freins à son déploiement, en s'appuyant sur l'expertise et la collégialité. L'UFE est membre d'Eurelectric, du MEDEF, de France Industrie ainsi que du Bureau mensuel du Plan Bâtiment Durable. Elle représente aussi les employeurs du secteur électrique au sein de la branche des industries électriques et gazières.

Contact presse - Union Française de l'Électricité :

Rudy Cluzel - Délégué général adjoint - Affaires publiques et Communication

rudy.cluzel@ufe-electricite.fr

06 58 22 96 14